

2009/1452 - Ensemble immobilier 06099 - Stade Edgar Quinet, place Edgar Quinet – 69006 Lyon - Dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement complet de la clôture périphérique (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments) (BMO du 25/05/2009, p. 0978)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, je vais faire comme mon collègue Yves Fournel, en disant à M. David, Maire du 6^e arrondissement, qu'il va avoir un stade avec une réfection pratiquement complète du sol et de la clôture du stade Edgar Quinet. Les travaux démarreront en septembre 2009 et qu'ils se finiront un mois après, en octobre 2009.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur David, vous ne voulez pas nous faire un « remake » ?

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Pas du tout, Monsieur le Maire ! Enfin un petit peu !

Le stade est pratiquement fini, il ne restait plus que le problème de clôture, donc c'est la raison pour laquelle j'interviens.

Ce rapport propose de régler enfin les problèmes de nuisances sonores du stade Edgar Quinet, provoquées par l'installation d'une grille de clôture inadaptée. Je ne peux, bien évidemment que m'en réjouir. Je regrette simplement que le projet aboutisse seulement aujourd'hui, car depuis 2001, nous alertons la Ville de Lyon sur ces problèmes.

Il est vrai que cela avait amené des nuisances aux riverains, vous le savez. Je sais bien que ce dossier était particulièrement complexe mais, quand même, 8 années pour valider, financer et réaliser une solution connue depuis longtemps, semblent, tout de même, un peu long, à mon sens.

Ceci étant dit, je me permets, une seconde fois ce soir, M. le Maire, sans faire un remake, de me faire le porte parole de M. Arrue qui indiquait au dernier conseil du 6e arrondissement qu'il s'abstiendrait sur ce rapport se plaignant, je cite de mémoire « du manque d'informations données aux électeurs sur un dossier dont on ne sait quel sera l'aspect esthétique des grilles, pour un montant donné de 150 000 € ».

Je ne vais pas vous répéter l'ensemble de mes propos concernant le rapport 1416 relatif aux projecteurs du cours Vitton, mais en un mot c'est cela.

Voilà, je vous remercie d'avance Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

M. LE MAIRE : Monsieur Arrue !

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué : Vous passez trop de temps en Conseil d'arrondissement à déplorer le peu de marge de manœuvre que vous avez par rapport à la Mairie centrale. Il y a des informations qui étaient disponibles, Madame Gay vient de vous les donner. Vous étiez incapable de nous les fournir. C'est ce que j'ai indiqué sur ce dossier là comme sur les précédents et je répète une nouvelle fois que vous feriez mieux de remplir vos obligations que vous confie le Code des Collectivités Territoriales avant de vitupérer, comme vous le faites sans arrêt, sur la Mairie centrale au cours des Conseils d'arrondissement.

Excusez-moi de m'émouvoir un petit peu, mais je trouve que trop, c'est trop ! Et je trouve également inadmissible que vous prépariez par écrit un pamphlet sans même m'informer de votre intention, c'est de la déloyauté totale.

M. LE MAIRE : Merci bien. En tout cas, je peux vous dire que Mme Chevassus Masia, elle, vérifiait tout. Elle allait prêter l'oreille pour voir le bruit que cela allait faire, elle mesurait la hauteur, elle mettait des filets, etc...

Elle va vous donner quelques tuyaux pour faire tout cela, pour voir les services, et j'espère comme cela, qu'on en aura terminé avec ce dossier, parce que je ne suis pas sûr que les riverains ne nous disent pas que cette grille ne leur convient encore pas et qu'il en faut une troisième. Donc, dans ce cas, je considérerai quand même que deux grilles ça va, trois grilles bonjour les dégâts !

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)